



Présentation stratégie Relations Internationales Ville et Métropole de Lyon



MAJ 01 2023



A wide-angle photograph of the Lyon metropolitan area. In the foreground, there are green fields with yellow flowers and several trees. In the middle ground, there are residential houses and a dense urban area with several tall skyscrapers, including the Tour A and Tour B. In the background, there are green hills under a blue sky with white clouds. A red semi-transparent overlay covers the left side of the image, containing white text.

CHIFFRES CLÉS 2022

• MÉTROPOLE DE LYON

MÉTROPOLE

GRAND LYON

1

LA MÉTROPOLE DE LYON :

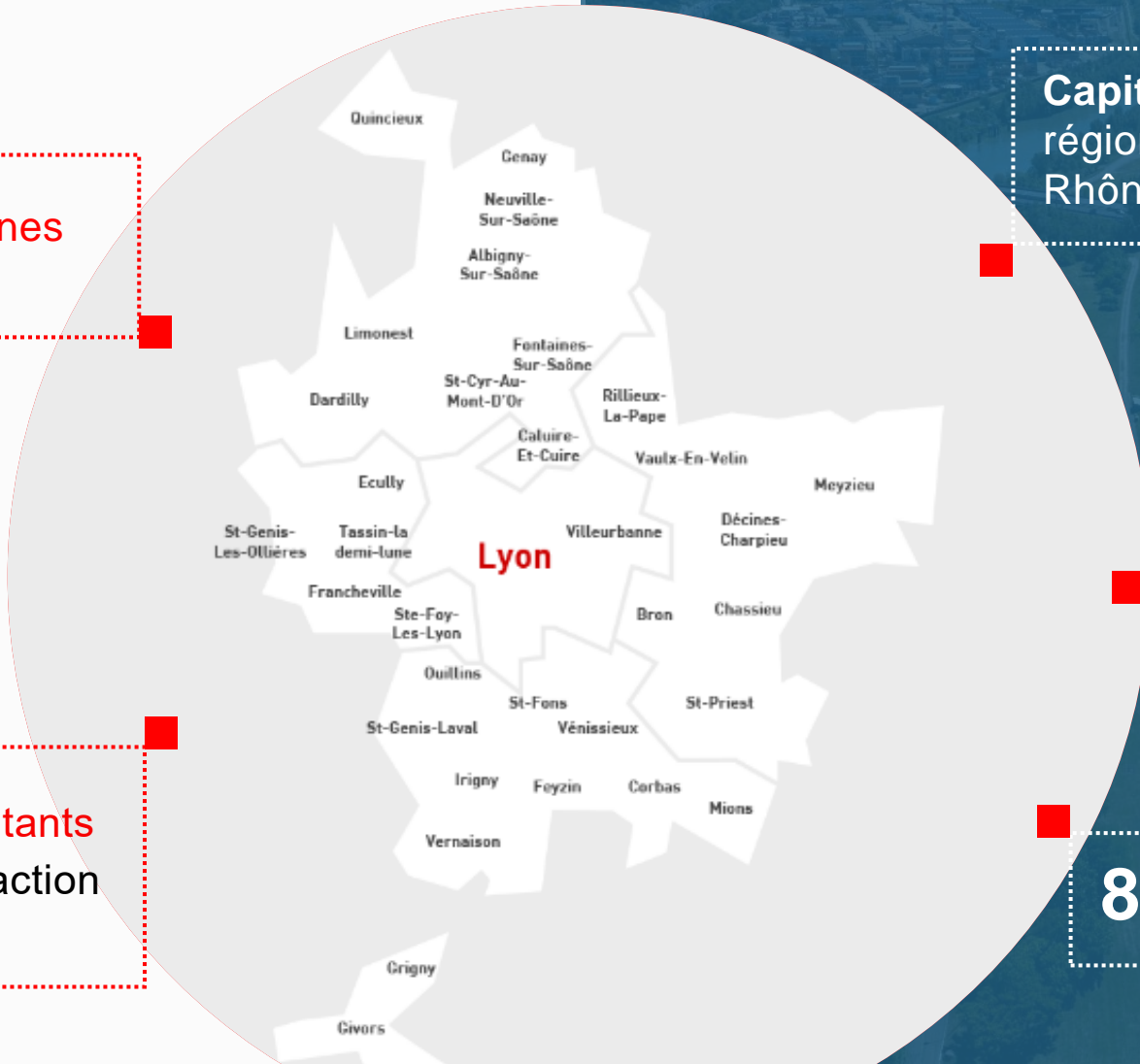
1

LE TERRITOIRE

59 communes
538 km²

1,4 M d'habitants
Croissance en 6 ans :
+75 000 habitants

2,2 M d'habitants
dans l'aire d'attraction
de Lyon



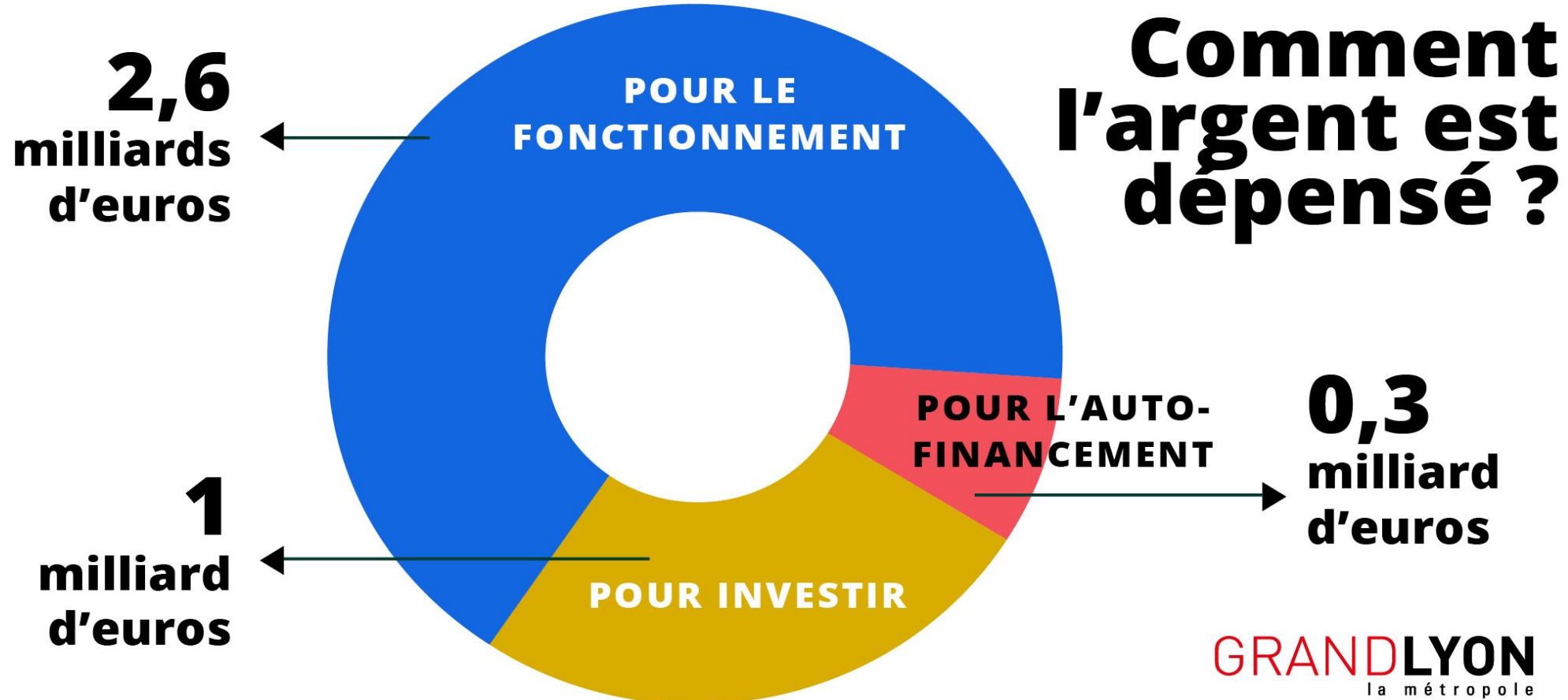
Capitale de la
région Auvergne
Rhône-Alpes

2^e région la plus
riche de France

8 M d'habitants

MÉTROPOLE

GRAND LYON



En résumé, sur 3,9 milliards :

2,6 milliards sont utilisés pour le fonctionnement de la Métropole : aides, allocations subventions, fonctionnement des services publics (entretien des routes, nettoyage, eau...), financements apportés aux communes... ;

1 milliard est utilisé pour l'investissement, dont 705 millions d'euros pour des projets et équipements, et 295 millions d'euros pour rembourser la dette ;

0,3 milliard sont consacrés à l'autofinancement : c'est de l'argent disponible que la Métropole peut mobiliser pour couvrir ses besoins financiers.

3

LA MÉTROPOLE DE LYON :

3

LA COLLECTIVITÉ

Créée en
2015

de la fusion du **Grand Lyon**
et du **département du Rhône**



9 400
collaborateurs

Budget 2022 : **3,9** milliards €

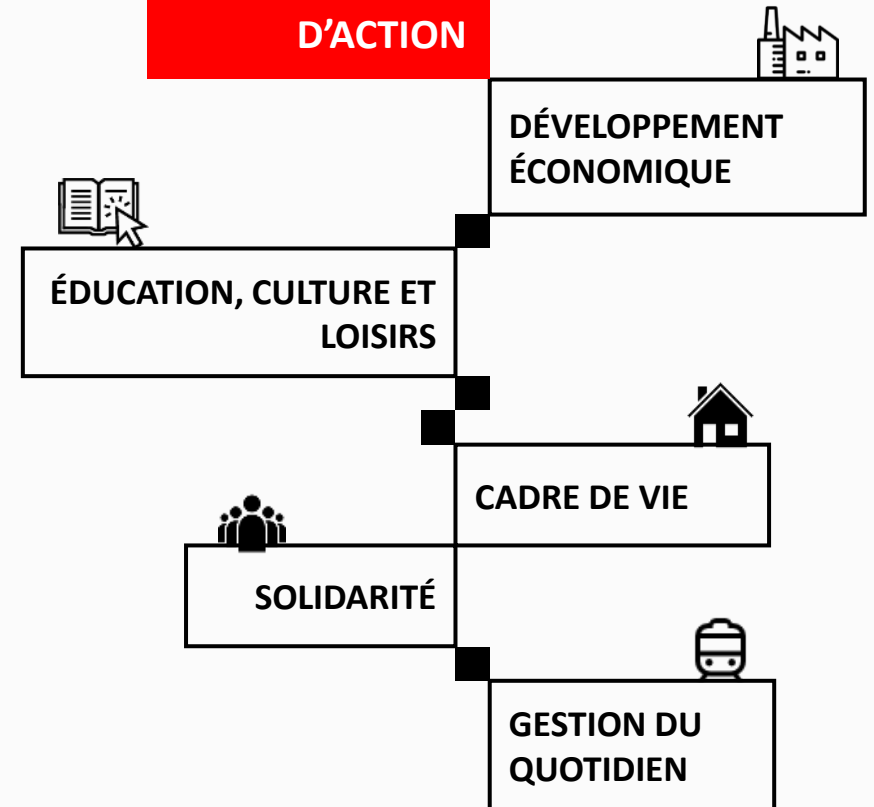


MÉTROPOLE

GRAND LYON



LES CHAMPS D'ACTION



Les **grands défis** de l'action internationale

Faire de l'action internationale un contributeur actif pour répondre aux défis sociétaux, environnementaux, démographiques de notre territoire et de nos territoires partenaires



Contribuer au développement d'une métropole plus solidaire, plus proche de ses citoyen.ne.s et des acteurs du territoire en stimulant les liens entre le local et l'international



Le **cadre juridique** de l'Action Extérieure des Collectivités Locales (1)

❖ **Résulte de plusieurs lois successives :**

- la **loi du 2 février 2007 relative à l'AECT (Loi Thiollière)**
- la **loi du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale**
- la **loi du 5 décembre 2016 relative à l'A.E.C.T.**
- La **loi du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales**

Ces lois ont permis d'intégrer à l'AECT toutes les formes d'actions internationales développées par les CT, y compris hors conventionnement

Les **points de vigilance** à observer dans le cadre du contrôle de légalité des actes liés à cette Action :

❖ **Les grands principes à respecter en matière d'action extérieure :**

Le respect des engagements internationaux de la France et des compétences régaliennes de l'Etat

Il s'impose à toute action :

- les CT ne peuvent conclure de convention avec des Etats étrangers
- Interdiction également de signer des accords avec des autorités locales se réclamant d'Etats ou de situations territoriales (annexion ; sécession, etc.) non reconnus par la France
- Les CT ne peuvent non plus subventionner ou soutenir en nature des actions au bénéfice de ces entités non reconnues (missions de représentation, d'expertise ...) sans s'exposer au reversement des sommes engagées



Le **cadre juridique** de l'Action Extérieure des Collectivités Locales (2)

- **le respect de la neutralité du service public** : la décision de subventionner une association ne saurait avoir une finalité exclusivement politique. **Interdiction de subventionner des organisations politiques ou de prendre position dans la gestion d'un conflit national ou international** de nature politique. En revanche le fait d'allouer par ex des bourses d'études à des étudiants étrangers ne constitue pas en soi une intervention dans un différend politique.
- **le respect du principe de la séparation des Eglises et de l'Etat** : **interdit à des autorités publiques de participer au financement d'un culte**. Toutefois, les CT peuvent financer des projets portés par des associations ayant des activités culturelles, à condition qu'il existe un **intérêt public local**, que le projet ne présente pas de caractère cultuel et ne soit pas destiné au culte et que le financement est exclusivement affecté au projet. Sont illégaux les subventions ou soutiens financiers qui concourent à l'organisation et à la célébration de manifestations à caractère cultuel. Ne relève pas du financement d'un culte le partenariat en vue de **contribuer à la restauration d'une basilique si ce monument s'inscrit dans le patrimoine culturel**



Le **cadre juridique** de l'Action Extérieure des Collectivités Locales (3)

Les principes généraux :

- les CT ont une **compétence de principe pour « mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire**
- **le champ de l'AECT peut être direct ou indirect**, via une subvention ou un partenariat avec ou sans support conventionnel et **comprend tout mode de relations entre CT françaises et étrangères** : aide humanitaire ; aide d'urgence ; actions de partenariats ; de promotion culturelle, touristique, R&D et toutes formes : jumelages ; pacte ; charte d'amitié ; accord ; déclaration d'intention etc.
- Les **domaines dans lesquels les CT peuvent développer des actions de coopération décentralisée ne sont pas limités aux compétences qu'elles détiennent**

Les modes d'intervention des CT auprès de CT étrangères et les modalités de contrôle :

Les subventions :

- **L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget**
- Lorsqu'une **subvention d'un montant annuel supérieur à 23 000€** est attribuée, la conclusion d'une convention est obligatoire



Le **cadre juridique** de l'Action Extérieure des Collectivités Locales (4)

Les conventions de coopération :

- **L'autorité locale étrangère partenaire est nécessairement une personne publique.**
- **La convention doit répondre à 2 critères principaux :** d'une part, porter sur **un projet qui revêt un caractère d'intérêt public pour le pays étranger** ; d'autre part, les actions engagées doivent avoir un **impact en termes de rayonnement et de valorisation de la CT française à l'extérieur** du territoire national
- **Les conventions et l'ensemble des actes** dans ce domaine **y compris les actes pris sous formes de vœux ne faisant pas de grief** doivent être soumis au **contrôle de légalité** du représentant de l'Etat
- Toute convention doit être **rédigée a minima en français**
- les CT **n'ont plus à recourir de manière obligatoire à une convention** pour mettre en œuvre des actions extérieures bien qu'il soit possible de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères.
- «**Tout acte des CT reste néanmoins soumis au droit commun : convention obligatoire pour une subvention d'un montant annuel supérieur à 23 000€**
- Par ailleurs, pour les CT compétentes en matière de **services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement ; de distribution d'électricité et de gaz ou de collecte et traitement des déchets un régime spécifique** leur permet, dans la **limite de 1% des ressources affectées aux budgets de ces services** de s'engager dans des actions de coopération avec les CT étrangères et de mener des actions d'aide d'urgence et de solidarité internationale
- **Les frais liés aux déplacements d'élus** au titre de la mission qui lui a été préalablement confiée par mandat spécial (ou Commission permanente) **peuvent être remboursés** s'ils répondent à un intérêt public.

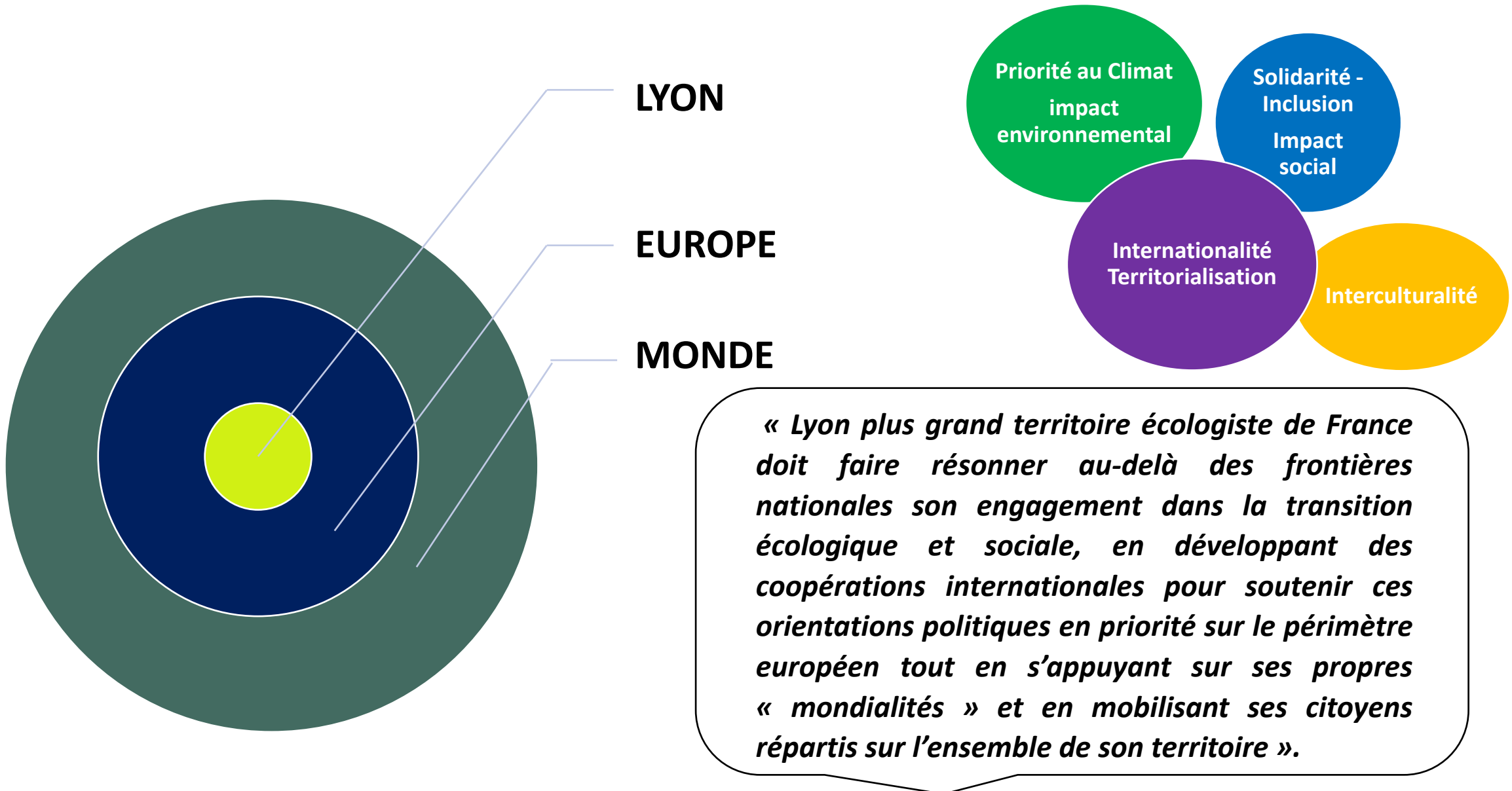


Le **cadre général** pour la stratégie internationale du mandat 2020-2026

Une conception globale de notre Action internationale **alignée aux projets politiques de la ville et de la métropole pour le mandat 2020-2026** :

- ✓ Préférer la coopération à la compétition
- ✓ Un logique partenariale de décentralisation avec les arrondissements de Lyon ; avec les 59 communes membres de la métropole
- ✓ Un leadership sur la transition écologique et la lutte contre le dérèglement climatique
- ✓ La préservation du vivant et des biens communs (eau, air, santé, biodiversité)
- ✓ La lutte pour plus de justice sociale et la protection des publics vulnérables
- ✓ Une action guidée par les valeurs humanistes de Lyon (défense des droits humains internationaux ; bien vivre ensemble)
- ✓ Un développement économique soutenable et sobre privilégiant les acteurs de la proximité

L'ambition internationale pour le mandat



LYON

EUROPE

MONDE

Priorité au Climat
impact
environnemental

Solidarité -
Inclusion
Impact
social

Internationalité
Territorialisation

Interculturalité

« Lyon plus grand territoire écologiste de France doit faire résonner au-delà des frontières nationales son engagement dans la transition écologique et sociale, en développant des coopérations internationales pour soutenir ces orientations politiques en priorité sur le périmètre européen tout en s'appuyant sur ses propres « mondialités » et en mobilisant ses citoyens répartis sur l'ensemble de son territoire ».



Les 4 orientations stratégiques de l'action internationale

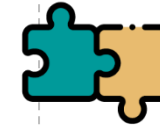
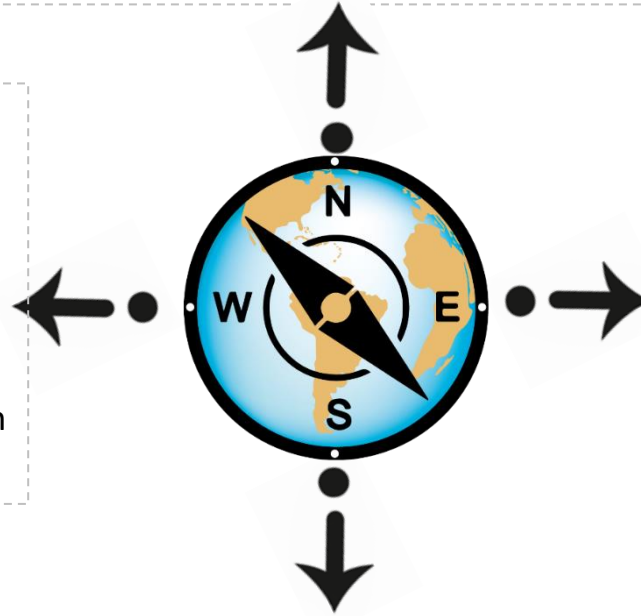


INTERNATIONALITE

l'action internationale au-delà des coopérations entre villes du monde, s'enrichit des dynamiques internationales du territoire en mobilisant ses citoyens (habitants, entreprises, universités, artistes, associations ...). Il s'agit de conduire une action européenne et internationale afin de construire ensemble des sociétés plus pacifiques, tolérantes, inclusives et sûres.



CLIMAT : Un territoire/ une ville engagé.e.s pour le Climat. Des projets et des coopérations européennes et internationales contribuant au politiques publiques en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique : mobilités décarbonées ; eau ; déchets ; alimentation ; place de la nature en ville.



SOLIDARITE : Un territoire / une ville humaniste, inclusif.ive et solidaire. des projets et des coopérations en faveur des politiques d'hospitalité, de bien vivre ensemble ici et là-bas (solidarité internationale ; publics vulnérables, égalité femmes-hommes), du respect des droits humains internationaux ; de la jeunesse et du sport



INTERCULTURALITE Une ville créative et culturelle ouverte sur le monde. Des projets et coopérations qui valorisent et soutiennent l'ouverture européenne et internationale des emblèmes, institutions, talents culturels du territoire



Les leviers d'action

Soutenir les acteurs du territoire en faveur de l'ouverture internationale de Lyon

- 🔧 *Accompagnement des acteurs locaux*
- 🔧 *Pilotage d'événements*



Connecter les dynamiques de Lyon avec celles de nos villes partenaires

- 🔧 *Développement et animation de partenariats internationaux*

Valoriser les atouts du territoire à l'international

- 🔧 *Pilotage d'Événements*
- 🔧 *d'Accueils de Missions officielles ou techniques*



Collaborer et s'inspirer du savoir-faire d'autres villes pour développer des projets urbains innovants

- 🔧 *Coordination de Benchmark de politiques publiques à l'international*

Valoriser et Promouvoir l'Europe sur le territoire

- 🔧 *Recherche de financements européens*
- 🔧 *Implication dans des Réseaux et lobbying*



Mobiliser les métiers de la collectivité locale au profit des coopérations solidaires

- 🔧 *Pilotage de la coopération au développement*



Positionner Lyon dans les réseaux mondiaux de collectivités locales

- 🔧 *Implication dans des Réseaux et lobbying*



25 territoires partenaires à l'échelle mondiale



Jumelages et réseaux institutionnels

Les mondialités se cachent aussi dans la diversité des relations institutionnelles, à la fois de la Métropole de Lyon et des communes qui la composent.



103 jumelages et coopérations recensés entre les communes de la Métropole et des villes étrangères.



de l'Union européenne



à destination de villes extra-européennes

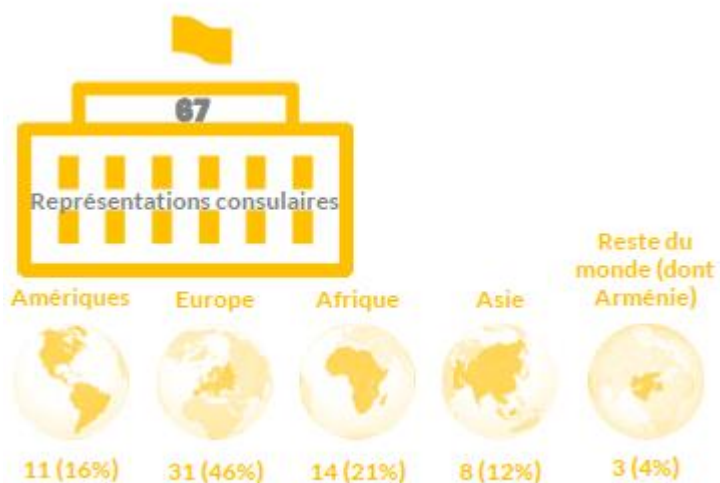


à destination du continent Africain

Principaux pays avec lesquels sont entretenus des jumelages



Jumelages et réseaux institutionnels



Lyon le plus important corps consulaire de France avec Marseille :
18 consulats généraux et 49 consulats honoraires.

Les fêtes consulaires, un évènement annuel mettant en valeur les consulats implantés à Lyon et reflétant la diversité des communautés internationales présentes à Lyon et sur le territoire.





LES EVENEMENTS ANNUELS INTERNATIONAUX GRAND PUBLIC

VILLE DE LYON

Fêtes consulaires
11-12 juin 2022 Place Bellecour

Lyon aux couleurs du monde

Samedi 11 juin de 11 h à 19 h et dimanche 12 juin de 12 h à 18 h
Un week-end de convivialité et d'échanges, avec de nombreuses animations gratuites pour toutes et tous, autour d'un thème riche de sa diversité : la culture !

Et du 6 au 10 juin, retrouvez d'autres animations « hors les murs » à l'occasion de la Semaine consulaire !

Plus d'infos sur lyon.fr
#FetesConsulaires2022

Partenaire média capsao

Corps Consulaire de Lyon

L'Officiel du Lyon 100 ans Appli Lyon

jeux

ateliers

NOUVEAU !
50 activités proposées par les associations partout dans la métropole de Lyon

festival DES SOLIDARITÉS INTERNATIONALES
18 nov. - 4 déc.

échanges

découvertes

Temps fort à l'Hôtel de Ville - Lyon 1^{er}
samedi 3 DEC 10h - 18h
Entrée libre côté place des Terreaux

Programme complet





Le Fonds de Solidarité et de Développement Durable pour l'Eau (1)



Le Fonds Eau est un dispositif financier permettant de soutenir des projets d'eau potable et/ou d'assainissement dans des pays du sud.

Il est alimenté aujourd'hui par 3 partenaires.
Budget annuel = 1 200 000 €

Ces fonds proviennent des recettes d'exploitation des services d'eau et d'assainissement de l'agglomération lyonnaise.

Le Fonds eau a été créé en 2003 dans le cadre du contrat d'affermage entre le Grand Lyon et Veolia.



En 2007, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée a souhaité devenir partenaire de ce Fonds



Le Fonds de Solidarité et de Développement Durable pour l'Eau

Les chiffres clés pour 2021 (2)



41 projets reçus,

Dont 24 favorables et 17 refusés

319 730 bénéficiaires

1 326 300 €

de subventions accordées

Dont :

Métropole de Lyon : 450 000 €

Eau du Grand Lyon : 400 000 €

AERMC : 476 300 €



APPEL À PROJETS INTERNATIONAUX 2023

INTERCULTURALITÉ
ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE



MÉTROPOLE

GRAND LYON





L'Appel à projets internationaux (2)

Pour identifier et faire participer les acteurs du territoire, les institutions de la Métropole et de la Ville de Lyon ont lancé une démarche d'appel à projets internationaux en 2017.

Stimuler l'engagement de la société civile, de la jeunesse, en réponse aux défis du XXIème siècle

Faire émerger des dynamiques d'actions innovantes et concertées dans le cadre des compétences et des intérêts des collectivités

Structurer l'accompagnement des porteurs de projets internationaux du territoire

Favoriser les projets multi-acteurs et partenariaux

Optimiser l'impact auprès des habitants dans une logique d'échanges entre ici et là-bas



L'Appel à projets internationaux : 3 Thématiques prioritaires

MÉTROPOLE
GRAND LYON

VILLE DE
LYON

Des projets favorisant les dynamiques **d'interculturalité**

- ✓ contribution à la coopération internationale
- ✓ promotion de la diversité des cultures
- ✓ promotion de la francophonie et de la langue française
- ✓ valorisation de la Ville de Lyon et de la Métropole sur la scène internationale

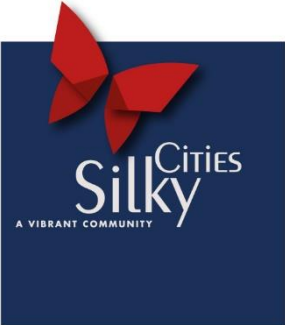
Des projets favorisant **l'éducation à la citoyenneté européenne et mondiale**

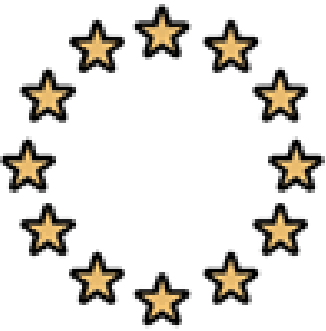
- ✓ participation citoyenne, notamment de la jeunesse, aux défis du XXI^e siècle
- ✓ construction de sociétés plus pacifiques, tolérantes et inclusives
- ✓ valorisation de l'Europe et de ses institutions
- ✓ organisation d'évènements favorisant la sensibilisation du grand public sur les enjeux européens et internationaux

Des projets de **solidarité internationale**

- ✓ transition écologique et la résilience des territoires aux dérèglements climatiques,
- ✓ respect des droits et libertés fondamentales
- ✓ protection des personnes les plus vulnérables, le respect de leurs droits
- ✓ hospitalité, l'accueil sur le territoire et le bien-vivre ensemble ici et là-bas
- ✓ implication d'acteurs de la société civile des territoires partenaires
- ✓ démarches partenariales avec les secteurs de l'économie sociale et solidaire, de la microfinance et de l'entrepreneuriat
- ✓ appui à la gouvernance locale

Un engagement dans les réseaux européens et internationaux





Une stratégie Europe affirmée



Missions politiques et techniques à Bruxelles

Contribution et Suivi des Engagements européens
(*Green Deal, Green City Accord, SEDS*)

Sensibilisation et acculturation

Répondre avec l'Europe aux défis environnementaux, sociétaux et économiques

Organisation et accueil d'évènements européens

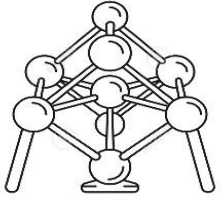
Mobilisation réseaux villes et métropoles européennes :
EUROCITIES ; AFCCRE ; METREX ; EMA

Rapprocher l'Europe des citoyens

Animation des acteurs locaux et valorisation des actions européennes du territoire

Accompagnement au montage de projets et candidatures prix européens

Recherche financements européens Veille ciblée sur les AAP sectoriels de la Commission ; Fonds structurels FEDER ; FSE)



Un bureau de représentation de Lyon à Bruxelles



Organiser les **missions** techniques et politiques avec institutions



Affiner notre offre de **lobbying/plaidoyer urbain** (Commission)



Créer des liens étroits avec les **réseaux** européens



Organiser des **événements** pour la visibilité de nos politiques publiques



Échanger avec les bureaux **d'autres villes**: Goteborg, Francfort, Utrecht, Baecelone etc..)



(ex

Un engagement pour le climat : Lyon, lauréate du programme « 100 villes climatiquement neutres »



La Ville de Lyon est lauréate depuis avril 2022 du programme européen « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes ».

Ce programme vise à créer un réseau européen de villes pionnières ayant pour objectif d'atteindre la neutralité climatique dès 2030.

Il permet à ces villes :

- ✓ de bénéficier d'un accompagnement et d'expertises dédiées pour l'élaboration « d'un climate City Contract »
- ✓ d'accéder à des programmes et des financements européens ;
- ✓ de faire partie d'un réseau d'échanges et de partage d'expérience
- ✓ de créer la démarche **Lyon 2030** pour impliquer collectivement le territoire dans démarche territoriale globale expérimentale qui vise à mieux répondre collectivement aux enjeux climatiques

60

Projets/prix européens accompagnés depuis 2015 pour le compte de la Métropole de Lyon

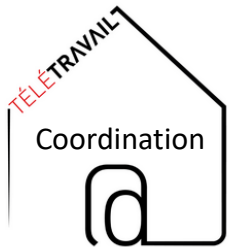
50

millions

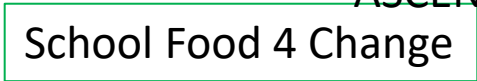
d'euros de financements européens mobilisés pour des projets portés par les acteurs du territoire de la Métropole de Lyon



Smarter Together



ASCEND



Cultural Heritage leading urban futures



Co-financed by the European Regional Development Fund Inspire Policy Making with Territorial Evidence

